





Vous trouverez ci-dessous les dernières mesures mises en place par le gouvernement.

A partir du 14 mars 2022, le port du masque n'est plus obligatoire mais il reste vivement conseillé car le Covid circule toujours. Nous conseillons donc à nos élèves de le garder au moins dans les salles de classe.

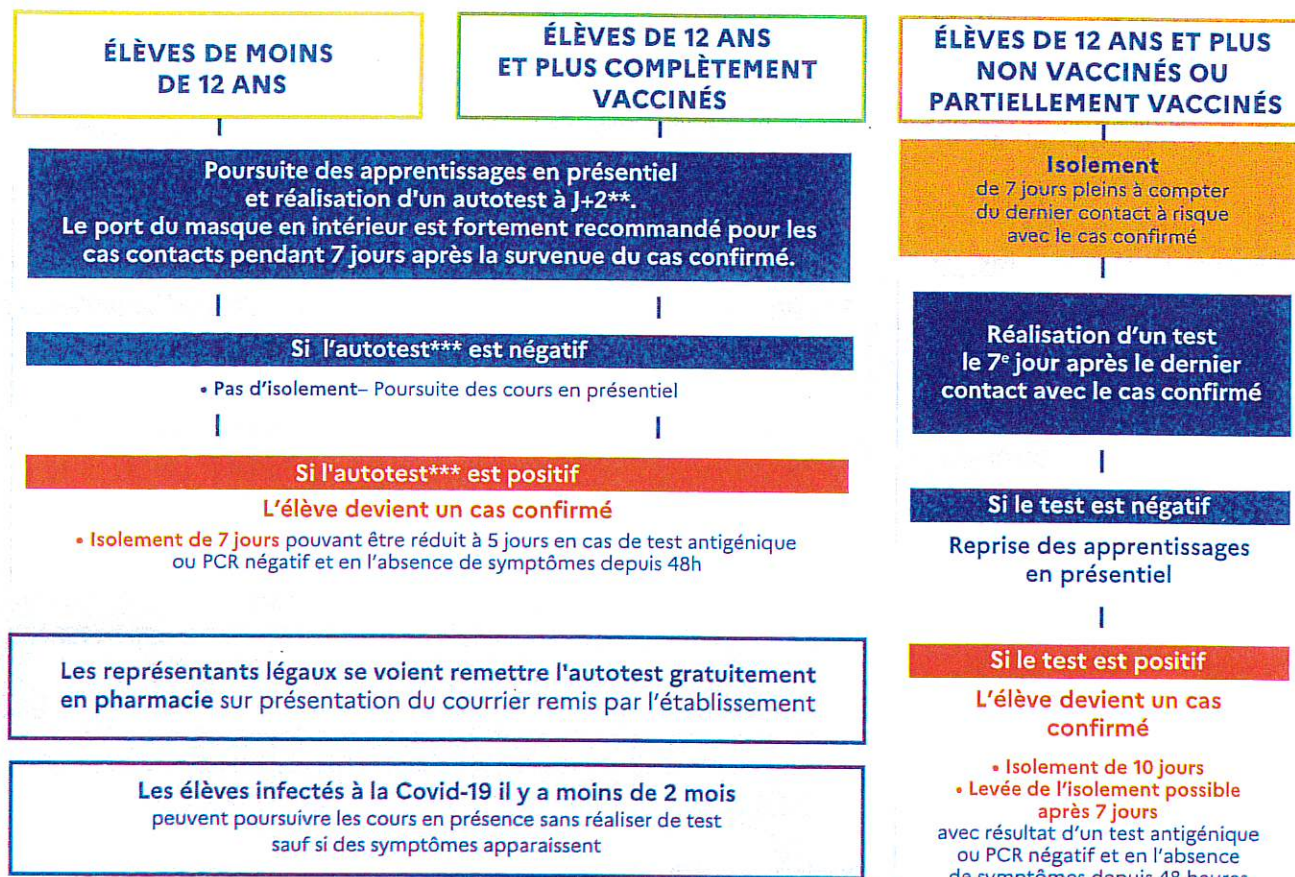
Mme GARNIER

PRINCIPALE

COVID-19

COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT À RISQUE* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?



* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 90 %

** 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

*** La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)